N°08 - Octobre 2005

caro canne

2€

Le magazine des professionnels de la canne



OCM Sucre et maintenant ?

- **40 ans de politique** agricole européenne
- **La Réunion mobilisée** pour défendre la filière
- **Mesures agri-environnementales** des pistes à explorer
- **L'industrie sucrière** prépare l'avenir

cahier technique page 13

- **Les avantages du groupement d'agriculteurs**
- **Comment réussir : les aides, les mesures de défiscalisation**

> sommaire

3 Brèves

4 Editorial

5 Actualités
- Service Process Sucrier
 20 ans d'activités
- Sucrière de La Réunion
 Un site pour les planteurs
- Industrie
 Guy Dupont passe la main

8 Métiers
- Dominique Olivier
 Technicien
 en développement agricole
- Arnaud Papou
 Responsable de bureau
 d'études à Bois-Rouge
- Louis Antier
 Producteur de canne

11-25 Dossier

OCM Sucre, et maintenant ?
- 40 ans de PAC
- La réforme de l'OCM Sucre
- Les étapes de la négociation
- Le défi OCM
- L'industrie sucrière investit
- Un projet agricole pour l'île

13 Cahier technique

27 Union Européenne
- Le mémorandum
 de La Réunion
- Nouveau fonds
 pour l'agriculture

29 Pratique

CARO CANNE N°8 - OCTOBRE 2005
REVUE TRIMESTRIELLE DE CANNE PROGRÈS

Directeur de la publication :
Bernard Siegmund - Président de l'ARTAS
Rédaction : ARTAS - Annie Lebot - Olivier Soufflet
Conception et réalisation : High-Tech Consultant
Photos : J.M. Grenier, FLA/CEDUS, CERF, Mosaik
Information et abonnement :
ARTAS c/o CERF - BP 315
40 route Gabriel Macé - 97490 Sainte-Clotilde
Tél. : 0262 28 21 29 - Fax : 0262 29 05 07
Imprimerie : NID - Dépôt légal : en cours
Tirage : 6 000 exemplaires
Diffusion : ARDP et Canne Progrès
Prix au numéro : 2 €
Ont participé à ce numéro :
• Chambre d'Agriculture • CIRAD
• CPC • CTICS • Conseil Général
• DAF • Industriels du Sucre

Le site de la filière canne-sucre
www.canne-progres.com

Bienvenue au nouveau DAF

Nouveau directeur de l'Agriculture et de la Forêt (DAF) de La Réunion, Michel Sinoir a pris ses fonctions le 1er juillet en remplacement de Vincent Le Dolley, parti rejoindre la DATAR à Paris en tant que chargé de mission. Michel Sinoir dirigeait auparavant, depuis l'an 2000, la DAF de la Savoie. Directeur régional de l'environnement de la Guadeloupe entre 1997 et 2000, il eut aussi, parmi ses précédentes fonctions, celles de commissaire à l'aménagement du Jura et des Vosges, et de directeur adjoint du parc national des Pyrénées.

Le CIRAD change de directeur

Poignée de main entre Jean-Pierre Gay (à gauche), nouveau directeur, et Gabriel de Taffin, directeur partant du CIRAD à La Réunion. Le changement de direction, début septembre, a donné lieu à deux pots de bienvenue et d'au-revoir aux établissements de Ligne Paradis et de la Bretagne. Avant La Réunion, Jean-Pierre Gay a été en poste en Côte d'Ivoire et en Afrique du Sud.



Copyright CIRAD

11ème conférence des régions ultra-périphériques

La 11e conférence des régions ultra-périphériques (RUP) s'est tenue les 3 et 4 septembre à La Réunion en présence de la commissaire européenne à la politique régionale, Danita Hübner. «*Les régions ultra-périphériques sont une valeur ajoutée pour l'Europe*» a notamment déclaré Mme Hübner qui affirme avoir entendu le message des RUP quant à la spécificité de leur situation et de leurs besoins au sein de l'Europe communautaire.

25ème Congrès de l'ISSCT au Guatemala

Le congrès international de la canne s'est tenu du 27 janvier au 4 février derniers, au rythme de séances plénière, d'ateliers de travail sur des thèmes plus précis (sélection variétale, entomologie, agronomie...) et des visites d'usines permettant une vue d'ensemble de l'industrie sucrière guatémaltèque. Les représentants du CIRAD à La Réunion et du CERF y ont présenté quelques sujets parmi lesquels l'approvisionnement des usines. Rendez-vous est d'ores et déjà pris pour le 26ème congrès programmé en 2007, en Afrique du Sud.

Assemblée sud-africaine des techniciens de la canne

Cette manifestation annuelle tenue du 19 au 22 juillet dernier à Mont Edgecomb a pour objet de présenter les travaux sur la canne, réalisés en Afrique australe et en Afrique du Sud. Le CIRAD a fait des interventions co-signées sur des travaux menés conjointement avec le SASRI (1), comme l'approvisionnement des usines, la lutte contre le forer et le transport de la canne.

(1) *South African Sugar Research Institute*

Guide des Bonnes Pratiques Agricoles

Evoqué en mars 2005 lors du séminaire ARTAS sur les fondements et les objectifs de l'agriculture raisonnée, un guide des Bonnes Pratiques Agricoles sera bientôt distribué aux techniciens. Ce document, qui constitue la base des principes appliqués de l'agriculture raisonnée (pourquoi et comment) constitue une étape supplémentaire dans la mise en œuvre des BPA à l'échelle départementale.

Nous devons rester mobilisés
La bataille du sucre s'achève en Europe



Bernard Siegmund
Président de l'ARTAS

Les contours du futur règlement sucrier européen (OCM sucre) sont maintenant connus. Les négociations en cours concernent essentiellement le niveau de baisse des prix du sucre et auront peu ou pas de conséquence sur les arbitrages déjà obtenus en faveur des RUP.

L'Europe a donc confirmé sa volonté de maintenir une économie sucrière dans les Régions ultrapériphériques. L'Etat de son côté, a réaffirmé au plus haut niveau, sa volonté de maintenir la production sucrière dans les DOM et tout particulièrement à La Réunion. Le gouvernement étudie actuellement les modalités de ce soutien qui sera consenti à la filière canne pour assurer sa pérennité.

Cependant, la filière reste confrontée à la hausse des coûts de production alors que le prix de la canne va, au mieux, rester le même. Planteurs et industriels ont donc devant eux un énorme travail pour réorganiser la filière et la mettre en position d'affronter l'après 2014.

Nous devons améliorer notre compétitivité en agissant sur deux gisements de productivité :
Le premier, porte sur la logistique de la filière : coupe, transport, réception de la canne et fabrication du sucre où des progrès importants restent à faire.
Le deuxième concerne les rendements au champ. Nous devons impérativement aller vers des rendements moyens sur l'île de 90 tonnes à l'hectare. On constate que le travail acharné que mène la filière depuis de nombreuses années pour améliorer les rendements produit des résultats honnêtes mais qui ne sont pas encore à la hauteur de l'effort consenti.

Deux principales raisons expliquent ces progrès trop lents :
Premièrement : les politiques d'urbanisation contraignent souvent les planteurs à abandonner les bonnes terres aménagées au prix d'un investissement lourd, pour des terres moins productives où tout reste à faire. Au cours des dix dernières années, même si le nombre d'hectares plantés en canne a été préservé, ce ne sont plus les mêmes hectares et ils n'ont plus le même potentiel.
En second lieu, la progression trop lente des rendements s'explique aussi par le fait que de trop nombreux planteurs se désintéressent de la canne, soit parce qu'elle ne représente pas la source principale de revenu, soit parce qu'ils envisagent une spéculation immobilière.

Il faut le dire clairement et franchement, la menace la plus importante pour la canne, ce n'est pas l'OCM sucre, c'est d'abord la spéculation foncière.

Nous devons donc, en urgence, face à cette menace, nous fixer deux grands axes de travail :
- Le premier consistera à engager une véritable réforme foncière pour restructurer en profondeur notre espace agricole et pour garantir sa stabilité
- Le second devra permettre de répondre durablement à la demande de logements et d'équipements à travers une stratégie d'aménagement responsable, cumulant un effort global de densification raisonnée, la densification des espaces agricoles mités et la remise en question de certains espaces naturels de faible valeur qui devront être ouverts à l'activité humaine.

Aujourd'hui, les projets de déclassement de terres agricoles par les collectivités locales atteignent des niveaux totalement irréalistes puisqu'ils permettraient de loger près d'une fois et demi la population prévue en 2020. Face à ces dérives qui mettent immédiatement en danger les 15 000 emplois directs et induits du secteur canne, La Réunion doit réagir.

Notre île a un espace géographique restreint et une gestion rationnelle de cet espace est essentielle pour répondre à tous les besoins. Même complexes et difficiles à mettre en œuvre, les solutions existent.

Notre responsabilité est claire : il faut affronter ces difficultés et les surmonter.

Le Service Process Sucrier a 20 ans

Expérimentations aux champs, au laboratoire ou en usine, diagnostic industriel, formation du personnel des sucreries et export de son savoir-faire constituent les missions essentielles du Service Process Sucrier du CERF.



L'équipe du Service Process Sucrier

En complément de l'activité de création variétale, un besoin axé process s'est fait ressentir dès les années 1980 compte tenu du fort développement des activités industrielles. Raymond Rivalland, un ingénieur mauricien, qui se fait engager par le centre de recherche, établit les fondements du nouveau pôle du CERF (baptisé alors Service de Technologie Sucrière). Outre l'informatisation du Contrôle Mutuel (1), il instaure un conseil auprès des sucreries et crée des liens avec la recherche industrielle sucrière des pays voisins, dont le MSIRI (2) mauricien et la SMRI (3) d'Afrique du Sud.
Dès le départ, installer un laboratoire capable d'effectuer des analyses pointues sur les produits sucriers s'avère nécessaire pour apporter un appui plus complet aux sucreries. En plus des analyses classiques de contrôle chimique en sucrerie (brix, pol), l'acquisition d'un matériel sophistiqué permet de réaliser des applications plus spécifiques.

Outre pérenniser ses missions premières, le STS qui devient le Service Process Sucrier en 1995 a élargi son champ d'actions. Parmi elles, on compte l'optimisation des conditions de fonctionnement des sucreries en assurant une assistance technologique à leurs cadres et techniciens pour améliorer l'efficacité des usines ; ceci en expérimentant de nouveaux matériels, et en procédant à des tests et à des analyses de contrôle (suivre l'efficacité d'un atelier, trouver l'origine d'une perturbation du process, donner des points de référence aux différents ateliers...).
L'autre volet important des missions du service vise la recherche et le développement de la filière, avec la mise au point d'indicateurs de dégradation de la canne, de nouvelles méthodes d'analyse et de co-produits de la canne. Enfin, exporter son expertise dans plusieurs pays sucriers, intensifier la collaboration scientifique désormais étendue à la Louisiane, à l'Australie et à l'Europe, et participer aux instances internationales où sont présentés les résultats de recherche les plus intéressants, forment l'axe international des missions du SPS.
D'autres pistes de développement ont été identifiées. Parmi elles, l'audit des laboratoires du CTICS, une présence accrue en usine pendant la compagne, la prospection de nouveaux clients dans le cadre de la mission export et de l'appui au développement des pays du sud ou encore la valorisation des coproduits de la canne.

(1) *Institué par Emile Hugot depuis les années 1950, ce procédé consistait à recueillir les performances hebdomadaires des sucreries (calculs de ratios indicateurs de performance : pertes bagasses, écumes, mélasse écarts techniques, etc.) et envoyées chaque semaine aux usines.* (2) *Mauritius Sugar Industry Research Institute.* (3) *Sugar Milling Research Institute.*

Les Technologies de l'Information et de la Communication au service des producteurs de canne

Pour une meilleure gestion commune de la campagne sucrière, Sucrière de La Réunion a développé de nouveaux outils de communication dédiés aux producteurs de canne.
Le site Internet http://canasuc.gqf.com permet aux quelques 3 500 producteurs qui livrent leurs cannes à Sucrière de La Réunion, sur les 5 000 que compte l'île, de consulter leur compte individuel sécurisé pour suivre leurs livraisons aux sucreries et leur gestion de trésorerie, à domicile, à l'heure de leur choix. Un service qui évite les déplacements et les envois de courrier.
Les producteurs ont également accès à l'historique de leur compte jusqu'à la campagne de 2003. A terme, d'autres informations administratives pourront être mises en ligne. «*Ce site est un véritable outil de gestion pour les producteurs de cannes*» souligne Jean-Claude Prugnières, directeur de la branche Transport et Achat canne au sein de Sucrière de La Réunion. Outre ces informations personnelles, le site propose un annuaire des organismes agricoles, les coordonnées des contacts chez Sucrière de la Réunion, un agenda des manifestations liées à la filière, des informations sur la visite des sucreries et également des informations générales concernant la campagne.

Les agriculteurs peuvent prendre notamment connaissance du communiqué établi chaque semaine par les sucreries sur l'avancement de la campagne.
Sucrière de La Réunion a également mis en place un système d'envoi de SMS. Les producteurs peuvent ainsi accéder à des informations ou recevoir des messages concernant le déroulement de la campagne sucrière. En cas de modification des apports de canne par exemple, ils peuvent moduler la coupe et le chargement en fonction des messages reçus. Grâce à une information rapide et ciblée, le producteur peut adapter son chantier de récolte.

30ème foire de Bras-Panon

Les partenaires fédérés autour de «la canne, notre culture»

Se regrouper afin de mieux communiquer sur la canne à sucre auprès du grand public et des professionnels. C'est dans cet objectif commun que, pour la première fois, l'ensemble des partenaires de la filière ont occupé un stand commun, l'«Espace canne à sucre».

Trois journées professionnelles et autant de thématiques ont permis de sensibiliser les producteurs de canne à travers une série de conférences, de démonstrations, de visites sur le terrain et d'échanges avec les techniciens.
Le 9 mai, la journée irrigation a été ponctuée de démonstrations de matériel de goutte-à-goutte, d'aspersion, de la façon dont il faut les entretenir et d'une visite sur le terrain. Elle a été suivie le 10 mai par la journée gestion de l'enherbement qui a donné lieu à une identification des mauvaises herbes, une session d'observation des résultats d'essais herbicide et l'utilisation et le réglage du matériel de pulvérisation sur un terrain mitoyen au champ de foire.

La dernière journée professionnelle, le 12 mai, s'est tenue sur le thème de la mécanisation avec, à l'appui, démonstration de préparation des sols et une conférence-débat sur l'aménagement parcellaire et la préparation à la mécanisation de la coupe et du chargement.

Par ailleurs, les techniciens présents sur l'«Espace canne à sucre» ont prodigué force conseils sur l'ensemble des procédures administratives (subventions, primes, ICHN, demande replantation, etc.).

Visite des sites industriels de Bois-Rouge et du Gol

Les campagnes sucrières riment désormais avec la visite des usines du Nord et du Sud qui sont inscrits sur les circuits touristiques. Mais les sites ne sont pas ouverts qu'aux touristes. Les producteurs désireux de découvrir ce que devient la canne une fois livrée, sont invités à prendre contact avec les responsables de plateformes.

Des visites personnalisées peuvent être organisées sur demande.

Quand les jeunes illustrent la canne



Le thème «La canne, notre culture», a servi de fil conducteur à une opération initiée par la filière. Des performances ont été réalisées en direct sur le stand «Espace canne à sucre» de Bras-Panon par neuf jeunes graffeurs locaux, venus principalement du Moovman la kour et de l'Ecole des Beaux-Arts de La Réunion.

Déclinant des thèmes aussi variés que les paysages, l'industrie, le patrimoine végétal, le transport des cannes, la production d'énergie, la sauvegarde de l'environnement, ou encore, la recherche variétale, 16 graffs (réalisés sur des bâches tendues sur des cadres) ont été exposés jusqu'au 16 juillet dernier à la Villa du Département et font désormais l'objet d'une exposition itinérante en différents points de l'île. Ces graffs ont servi d'habillage à la série de six émissions co-produites par les acteurs de la filière et le Département et diffusés sur Télé Réunion sur le thème du développement durable.

Guy Dupont passe la main
à la direction générale de Sucrerie de Bois-Rouge

P.-d.g de Sucrerie de Bois-Rouge, Guy Dupont s'apprête à passer la main à Jean-François Moser. Il conserve la présidence des conseils d'administration de la sucrerie et d'Eurocanne. Guy Dupont livre à Caro Canne son témoignage et son analyse sur l'évolution de la filière depuis 15 ans et sur ses défis futurs.



Guy Dupont, ici en compagnie de Louis Virassamy, ouvrier de la sucrerie de Bois-Bouge, lors d'une remise de médailles du travail.

Guy Dupont s'éloigne de la gestion opérationnelle d'entreprises, mais c'est pour mieux se consacrer à des activités d'intérêt général, notamment en tant que président de l'Agence de Développement Réunionnaise (ex-Comité de pilotage de l'Industrie). Avant de rejoindre le Groupe Bourbon en 1993, Guy Dupont avait acquis une connaissance approfondie de l'administration des collectivités locales à Saint-Denis en tant que secrétaire général de la ville, puis au Département et à la Région en tant que directeur général des services. Il prend la direction générale du Groupe Bourbon en 1993, puis devient Président directeur général de Sucrerie de Bois-Rouge en 2001. C'est fort de cette action au plus haut niveau, dans le public et dans le privé, que son expérience fait aujourd'hui autorité dans les milieux économique et politique, et bien sûr au sein de la filière canne-sucre.

Guy Dupont est reconnu comme l'un des artisans du sursaut de la filière depuis 15 ans. Or, à peine stabilisée, celle-ci est de nouveau confrontée au défi de la réforme de l'OCM Sucre.

Voir au-delà de l'OCM Sucre

Guy Dupont situe les interrogations actuelles par rapport à celles des années 1990. «*Les années 1990-1995 furent une période de doute et de remise en question intenses : le foncier voué à la canne ne cessait de diminuer, plusieurs cyclones et le ver blanc avaient fait de gros dégâts. La fermeture de l'usine de Beaufonds en 1995 a sonné comme une urgence. Tout le monde s'est réveillé, les institutions, les planteurs et les industriels. Cette mobilisation a abouti au Livre vert, qui a été notre référence pour les 10 années qui viennent de s'écouler, c'est-à-dire pendant les deux conventions quinquennales. Nous sommes parvenus, par la maîtrise du foncier et l'amélioration de la productivité, à viabiliser la filière. Nous pouvions continuer comme cela, mais la réforme de l'OCM Sucre nous oblige à un nouveau questionnement.*»

Guy Dupont fut aussi un acteur de la mutation des sociétés sucrières. Après le retrait du Groupe Bourbon, Union SDA, producteur de sucre de betterave, devient l'actionnaire majoritaire de Sucrerie de Bois-Rouge. Le rachat de Beghin Say par USDA a donné naissance au deuxième groupe sucrier mondial, Tereos.

Par ailleurs, Groupe Quartier Français conduit, au-delà de ses participations locales, majoritaire dans Sucrière de La Réunion et minoritaire dans Sucrerie de Bois-Rouge, le développement de son activité sucrière hors de l'île (Maurice, Tanzanie, Europe). Ainsi l'internationalisation des sociétés sucrières réunionnaises signale aussi une direction d'évolution. En renforçant l'industrie, elle conforte la filière à La Réunion. «*Cette dimension nouvelle nous permet de préparer l'avenir. Car il faut voir au-delà de la réforme de l'OCM Sucre et imaginer dès maintenant le coup d'après*, affirme Guy Dupont. *Jusqu'à il y a 15 ans, La Réunion n'était qu'un fournisseur de sucre brut en Europe. Les sucres spéciaux et le développement d'autres produits dérivés nous ont fait prendre le virage important de la qualité. Nous devons poursuivre dans cette voie en faisant évoluer les produits existants et rechercher la valorisation de nouveaux sous-produits de la canne dont la faisabilité économique doit être étudiée. La filière doit aussi prendre conscience de la multifonctionnalité de l'agriculture sucrière : il y a là une richesse pour la protection de l'environnement et pour le tourisme. Comment la valoriser ?*»

Guy Dupont appelle à une nouvelle mobilisation de tous en faisant valoir que la filière a toujours su tirer profit de ses épreuves. «*L'histoire nous l'enseigne : la filière a toujours progressé à partir d'un défi. Cette fois encore, je suis convaincu que ce sera l'occasion de progresser fortement.*»

Dominique Olivier, Développement agricole de Sucrière de La Réunion

Vers une meilleure maîtrise des désherbants

Augmenter le tonnage par un meilleur usage des herbicides et fertilisants, par la replantation et la récupération des terres en friches, développer la mécanisation de la récolte, sont les missions que Sucrière de La Réunion a confié à son équipe Développement agricole.



Dominique Olivier : «Nous travaillons avec les partenaires de la filière».

«*Dans le cadre de la réflexion menée sur les meilleurs moyens d'augmenter les tonnages de cannes, nous travaillons avec les partenaires de la filière*» explique Dominique Olivier. Basé à Beaufonds dans l'Est, ce jeune ingénieur agronome spécialiste des cultures tropicales est venu étoffer l'équipe Développement Agricole de Sucrière de La Réunion en juin 2003, après un passage à Madagascar où il était chargé de développer la culture du riz. Son champ d'action couvre les zones d'achat de cannes de Sucrière de La Réunion entre Sainte-Rose et Saint-André, ses collègues Audrey Thong Chane et Murielle Clain menant la même démarche sur les bassins canniers SR du Sud. «*Nous avons monté un partenariat avec les techniciens de la Chambre d'Agriculture qui consistait à établir une analyse globale des exploitations des producteurs de Saint-Benoît en identifiant leurs contraintes et leurs projets*» poursuit Dominique Olivier. C'est à l'issue de cette première phase de travail qu'un appui technique aux planteurs pour un meilleur usage des désherbants et des fertilisants a été validé dès 2004. «*Nous travaillons sur cet axe avec les deux fournisseurs de désherbants que sont CANAVI et COROI, avec la collaboration du CIRAD et du service de la Protection des Végétaux, en créant des plate-formes de démonstration*». Des parcelles de l'Est reçoivent en effet des traitements différenciés afin, à terme, de constituer des fiches techniques d'efficacité de chaque produit et de chaque mélange, qui seront adressées aux planteurs dès 2006. Au total, huit parcelles auront servi de laboratoire. En parallèle, la cellule s'est rapprochée du CTICS pour des essais de fertilisants chez certains planteurs. Au-delà ces premiers résultats concrets, Dominique Olivier estime incontournable un renforcement des efforts sur le développement de la mécanisation et la relance de la replantation.

Arnaud Papou, responsable du Bureau d'Etudes de Sucrerie de Bois-Rouge

Suivi de la première campagne du pré-extracteur

Depuis son intégration à l'usine sucrière, Arnaud Papou n'a cessé de proposer de nouvelles machines et de nouveaux systèmes destinés à améliorer les conditions de travail en usine. Il a suivi en particulier le projet du nouveau pré-extracteur qui apporte plus de souplesse dans le traitement de la canne.

Arnaud Papou a une grande fierté, celle d'avoir pleinement participé à l'intégration d'un nouveau pré-extracteur sur la chaîne de broyage de Sucrerie de Bois-Rouge, depuis sa phase de conception jusqu'à son installation. Détenteur d'un BTS de mécanique automatisme industriel, Arnaud Papou se fait engager voilà huit ans par l'usine de Bois-Rouge. Il fait alors partie des six jeunes recrues à être envoyées à l'île Maurice pour l'obtention d'un diplôme sucrier.
De retour à La Réunion, Arnaud Papou occupe les fonctions de technicien process en campagne et électricien pendant l'inter-campagne. «*C'est en résolvant les petits problèmes du quotidien, ou encore à partir d'une série d'observations, que j'en suis venu à proposer des petites machines, souvent validées par la direction*». L'usine s'est ainsi dotée d'un nettoyage automatique de tamis jus clair, d'équipements robotisés, d'une signalétique plus explicite pour la centrale d'alarmes, ou encore d'automates susceptibles d'intégrer un maximum de systèmes.
Le transfert d'Arnaud Papou vers le Bureau d'Etudes intervient alors en 2001, à l'issue de sa participation au projet d'installation du sécheur. Mais le pré-extracteur est le premier gros projet qu'il ait suivi de bout en bout, avec Jean-Claude Pony et les techniciens de la sucrerie ; de sa conception avec les relevés, les mesures et le travail en 3D sur ordinateur que cela suppose, jusqu'à la décision d'investir sur une machine australienne, la préparation de la salle électrique le choix des sous-traitants, la coordination des différentes équipes et le suivi en interne. «*Je suis attentivement*

Louis Antier, producteur de cannes à Saint-André

Se former et investir pour réussir

Après l'achat de matériel d'irrigation en 2003, et d'un nouveau tracteur cette année, Louis Antier projette de renouveler ses souches de cannes en 2006 sur une parcelle de son exploitation.

Louis Antier est ce qu'on appelle un producteur entreprenant. Exploitant sept hectares de cannes à la Rivière du Mât les bas, il détient certains atouts susceptibles de faire prospérer son affaire. D'une famille d'agriculteurs depuis trois générations, cet exploitant a d'abord cumulé les formations pour parfaire ses connaissances du monde agricole. Titulaire d'un BEP/CAP agricole obtenu à la Maison Familiale de la Plaine des Palmistes et du Tampon, il rejoint la métropole pour décrocher un Certificat de Capacité Technique Agricole (équivalent du BTA actuel). De retour dans l'île, Louis Antier est à la fois formateur à la Maison Familiale de l'Est et étudiant en BTS d'Analyse et Conduite du Système d'Exploitation agricole (ACSE), à l'issue duquel il enchaîne une formation pédagogique de deux ans. «*Former des jeunes pendant dix années, m'a laissé le temps de mettre sur pied mon propre projet d'exploitation, une reprise familiale établie dans le cadre du dispositif DJA(1)*», explique t-il. Dans un second temps, il n'hésite pas à investir pour améliorer ses conditions de travail. Son installation se fait alors en deux étapes : 73 282 € dont 18 320 € empruntés à la banque ont été alors nécessaires pour l'épierrage des quatre premiers hectares, assuré par l'ex-SICA Promocanne et pour les plantations. «*La SAFER m'a aidé pour les trois hectares restants et j'ai fait un autre emprunt pour les plantations*», poursuit Louis Antier. Il achève son installation en 2000 avec l'achat d'un tracteur d'occasion avec chargeur frontal et remorque et l'acquisition en 2003, d'un enrouleur destiné à faire de l'irrigation d'appoint.



Louis Antier vise les 120t/ha

Augmenter les potentialités du sol

Avec l'installation d'un système d'irrigation, Louis Antier obtient aujourd'hui un résultat de 100t/ha et une richesse de 14,39 points avec une canne dont l'âge moyen est de cinq ans, «*plus que les 60t/ha de mon père, mais je vise les 120t/ha*». Il se donne les moyens de ses ambitions. «*J'ai fait enlever par des sociétés de concassage tous les andains, rapproché les lignes de cannes à 1,20 m, augmenté la densité des boutures à 14t/ha au lieu des 7t habituelles. La surface de mon exploitation n'est plus extensible, mais j'ai la possibilité d'augmenter les potentialités du sol de faible valeur agronomique, car situé en bord de rivière, il est pierreux et sableux*», poursuit le producteur. Il l'enrichit les trois premières années avec un apport de lisiers, associé à la formule d'engrais 15/12/24. «*Je l'ai remplacé par le 16/10/26, désormais plus adapté, et après chaque coupe, j'épands sur certaines parcelles de l'écume et de la cendre*».

Avancer dans le respect de l'environnement avec les MAE

Très attentif aux besoins nutritifs de la canne, l'exploitant prend garde à l'environnement. Il est signataire d'un CTE *(2)* à travers lequel il observe les MAE *(3)* répondant aux critères suivants : analyse des sols sur recommandation technique, pas de surplus d'engrais, paillage des cannes, herbicides à dose raisonnée, entretien des espaces environnants, pas de brûlage de cannes, et dépaillage. Du fait du contrat CTE qui lui a valu une aide, Louis Antier tient un cahier parcellaire, sur lequel il enregistre toutes les tâches effectuées sur chaque parcelle : dose d'engrais et d'herbicides, tonnage et richesse de la canne, apport du volume d'eau, etc.

Toujours dans son objectif de développement, l'exploitant de Saint-André vient d'acheter un tracteur de 90 ch, ce qui lui permet de bénéficier de mesures de défiscalisation pendant cinq ans. Il projette aussi de replanter des cannes sur une parcelle de son exploitation. Mais son esprit d'entreprise se trouve ici confronté au manque de société de travaux dans l'Est.

(1) Dotation Jeunes Agriculteurs
(2) Contrat Territorial d'Exploitation
(3) Mesures agri-environnementales



Arnaud Papou : l'inventivité au quotidien

la première campagne du pré-extracteur et bien que je sois satisfait de sa tenue, je me tiens sur le site tous les jours pour enregistrer le plus d'informations possible ; c'est à ce titre que nous gagnerons en fiabilité et en efficacité», conclut Arnaud Papou. Une façon de préparer la seconde tranche d'installation qui prévoit d'intégrer des échangeurs.

L'OCM Sucre et maintenant ?



La réforme de l'OCM sucre est en cours. Elle a commencé par différents scénarios discutés en 2003 et devrait en principe s'achever par son adoption fin 2005 ou début 2006.

Cette réforme s'avère difficile car, sur les 25 membres de l'Union Européenne, 21 produisent du sucre dans des conditions parfois très différentes. Si l'on ajoute la production des régions ultra-périphériques (RUP) les conditions de production sont encore plus diversifiées. Le sucre a toujours été considéré comme une denrée stratégique par tous les Etats. C'est ce qui explique que, dans le monde, tout pays pouvant produire du sucre en produit, même dans des conditions difficiles. Cette volonté a de multiples raisons : le rôle structurant de l'espace de production compte tenu de l'importance des surfaces en jeu ; le rôle structurant au plan économique par la mise en place d'une filière allant de la production de cannes ou de betteraves à la transformation en sucre utilisé, pour les trois quarts environ de la production, par une industrie agroalimentaire génératrice elle aussi d'emplois et de valeur ajoutée. Les conditions de production très différentes d'un pays à l'autre, les enjeux liés à une filière organisée, expliquent la difficulté qu'il peut y avoir à trouver un compromis acceptable par chacun. D'où, la lenteur des négociations. C'est l'enjeu mondial actuel de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC).

Les articles de ce dossier ont pour but de faciliter la compréhension de la situation actuelle et d'essayer d'imaginer ce que pourrait être la situation de la filière canne-sucre dans les prochaines années.

Nous examinons successivement la Politique Agricole Commune (PAC), sa mise en œuvre et son évolution, puis les Organisations communes de marché (OCM) et leur réforme. Nous donnons les principaux repères sur la négociation actuelle. Enfin nous développons quelques pistes de réflexion sur «l'après réforme».

40 ans **de politique agricole européenne**

La Politique Agricole Commune (PAC) a d'abord cherché à assurer l'autosuffisance alimentaire des pays membres de la Communauté. Elle change aujourd'hui de priorités pour privilégier une approche plus globale du développement rural.

Programmée dès le Traité de Rome de 1957, la PAC n'a été mise en place qu'en 1962. L'Europe n'était pas encore complètement remise du traumatisme de guerre. Son agriculture n'était pas totalement réorganisée. Une part importante des denrées alimentaires de base était importée. Il était donc naturel que la PAC cherche à apporter une certaine autosuffisance alimentaire aux citoyens européens. Ses objectifs étaient d'accroître la productivité de l'agriculture, de garantir un niveau de vie équitable aux agriculteurs, de stabiliser les marchés, de garantir la sécurité des approvisionnements et d'assurer des prix convenables aux consommateurs. Cette politique a particulièrement bien fonctionné. Moins de 20 ans plus tard, l'Europe passait du statut d'importateur à celui d'exportateur de produits agroalimentaires.

L'Europe
veut réduire ses dépenses agricoles

Quarante ans après, les excédents agricoles sont très importants et leur coût pèse de plus en plus sur le budget de la Communauté. Les agriculteurs et les personnes employées dans l'agriculture, qui représentaient 20% de la population, n'en représentent plus que 7% en moyenne, et dans certains pays ce chiffre est inférieur à 4%.
Les nouvelles théories sur le commerce international considèrent que les aides apportées par les Etats créent des distorsions qui gênent le développement du commerce. Quant aux citoyens, leurs priorités ont changé. La pénurie de l'après-guerre est oubliée et la sécurité alimentaire n'a plus le même sens. La traçabilité, les méthodes de production, la protection des nappes phréatiques, le bien-être animal, la protection de l'environnement etc., sont devenus les enjeux principaux. Le développement rural est devenu officiellement le deuxième pilier de la Politique Agricole Commune.

La réforme de l'OCM Sucre

Réglementant les marchés agricoles, les OCM sont les instruments de la PAC. Elles sont réformées, l'une après l'autre.

Pour fonctionner, la PAC s'est dotée d'instruments appelés Organisations Communes de Marché (OCM) définissant les politiques de production et d'aides par filière : «*Chaque produit ou groupe de produits fait l'objet d'un règlement de marché destiné à orienter les productions, à stabiliser les prix et à garantir la sécurité des approvisionnements.*» L'OCM Sucre est l'un de ces règlements, avec un mécanisme de stabilisation du marché soutenu par trois principes : un règlement d'importation, un règlement de production, un règlement d'exportation. Pour s'adapter aux nouvelles exigences et pour mieux maîtriser les financements publics, les réformes des OCM ont été engagées à partir de 1992. Pour le lait, la viande, le vin, etc., c'est chose faite. L'OCM Sucre est l'une des dernières à être réformée.

Ces réformes ont en commun leurs buts : 1) répondre aux engagements pris par l'UE devant l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) pour limiter les exportations subventionnées qui faussent la concurrence sur les marchés internationaux, 2) arrêter la course à la productivité qui coûte cher au budget avec la gestion des stocks, jugée incompatible avec la protection de l'environnement (ce dernier critère n'est pas retenu pour notre filière canne), 3) découpler les aides et la production, c'est-à-dire accorder les aides aux exploitations et non aux produits, en liant ces aides au respect de normes agri-environnementales, 4) prendre en compte beaucoup plus qu'auparavant les attentes des consommateurs en terme de qualité de produits, de conditions de production et d'impact sur le milieu rural (démarche ouvrant droit à des aides dans certaines conditions).
Les nouveaux objectifs de la PAC sont très différents de ceux pris en compte lors de sa mise en place en 1962. Tel est le contexte de la réforme de l'OCM Sucre.

Les étapes **de la réforme**

Cette longue réforme a débuté en 2003 et devrait se conclure le 22 novembre prochain par l'adoption d'un texte de réforme définitif par le Parlement européen.

En 2003 et début 2004 circulaient diverses hypothèses de réformes. Le 14 juillet 2004, le Commissaire européen à l'Agriculture, Frantz Fischler, communiquait un premier projet à la suite duquel La Réunion élaborait un mémorandum qui fut remis au ministre français de l'Agriculture. La négociation se poursuivait à partir des propositions de M. Fischler. Le 22 juin 2005, son successeur, la Commissaire Mariann Fischer-Boël, proposait un nouveau projet tenant compte des réactions au projet de 2004. La Réunion a réactualisé en conséquence son mémorandum (voir p 27). Une nouvelle phase de négociations s'est ouverte qui devrait se terminer en novembre par l'adoption d'un texte définitif.
Par ailleurs, la convention tripartite quinquennale entre les planteurs, les industriels et l'Etat se termine logiquement avec la campagne en cours. Donc, pour les acteurs de la filière réunionnaise, de nouvelles négociations auront lieu pendant quelques mois encore.

Où en sommes nous aujourd'hui ?

A ce jour, peuvent seuls être pris en compte les arguments de la Commissaire Mariann Fischer-Boël, c'est-à-dire :
- Un prix du sucre qui baisse de 39 %
- Une compensation des pertes à 60 %,
- Le maintien jusqu'à la fin de la campagne 2014/2015 du régime des quotas applicable au sucre.

suite page 21

Pour l'ensemble des DOM, cette compensation est faite à partir d'une enveloppe de 44 millions d'€, à laquelle s'ajoute pour l'aide à l'écoulement une enveloppe est de 15,2 millions d'€.

Si la production de l'ensemble des DOM ne devait pas évoluer, la perte pour la filière serait d'environ 30 millions d'€ dès 2009, (mais la survie de la filière serait alors compromise). En revanche si la production augmentait pour atteindre les quotas permettant à la filière d'assurer sa pérennité, la perte irait en augmentant (parallèlement à l'augmentation de production) pour passer de près de 7 millions d'€ en 2007 à près de 54 millions d'€ en 2014.

La négociation n'est pas terminée. La Réunion a demandé dans le cadre de son mémorandum la compensation intégrale des pertes de revenu et le maintien des aides à l'écoulement des sucres des DOM sur le marché intérieur de l'Union Européenne. A l'heure actuelle, si les modalités techniques peuvent encore évoluer en fonction de la négociation au sein du Conseil des ministres de l'Agriculture de l'UE en novembre, il est clair que le cadre général de la réforme est à présent connu. Cela permet à la filière canne-sucre d'identifier dès à présent les pistes de progrès à renforcer pour faire face à ces défis.



Productivité, qualité, environnement : les enjeux des Bonnes Pratiques Agricoles

Le défi OCM

Pour s'adapter à la nouvelle donne, les pistes sont connues. A côté des solutions classiques, d'autres pistes plus innovantes sont aujourd'hui explorées et doivent être concrétisées.

Les solutions connues sont déjà en cours d'application. Il s'agit de la maîtrise des coûts de production, de l'adaptation de la taille des exploitations aux nouveaux enjeux, du développement de la diversification en soutien à la canne, etc. Quelles sont les autres pistes ? Il s'agit pour l'essentiel de mobiliser les financements dits du «deuxième pilier» de la PAC, et en particulier des mesures agri-environnementales. Les MAE vont jouer un rôle croissant dans le financement de l'agriculture européenne au cours des prochaines années. En tout état de cause, on peut penser que la structure du revenu des planteurs sera différente dans l'avenir et dépendra, pour partie, des actions donnant accès aux MAE.

Améliorer la productivité

Deux raisons impérieuses nous obligent à accroître notre productivité. Premièrement, les coûts de production augmentent régulièrement alors que le prix de la tonne de canne (comme celui du sucre) est bloqué voire baisse. Il est donc indispensable d'augmenter les rendements et de baisser les coûts de production. Deuxièmement, une production qui n'augmenterait pas aboutirait dans un proche avenir à la fermeture des usines et donc à l'arrêt de la production de canne à sucre. Où en est-on aujourd'hui en termes de productivité ? La production de sucre par hectare mesure la productivité aux champs. On estime qu'elle est passée sur les 20 dernières années de 7,2 à 8,3 tonnes (en 2004) par hectare. L'augmentation réelle de productivité est masquée par les milliers d'hectares de terres à bon potentiel récupérés pour l'urbanisation, qui ont été compensés (très partiellement) par des terres à très faible potentiel.
Une réflexion est menée actuellement sur les Bonnes Pratiques Agricoles qui devrait aboutir à la réalisation d'un Guide (voir Caro Canne n° 7). Elle a notamment pour but de valoriser les techniques agricoles qui permettront d'augmenter la production tout en abaissant les coûts de revient dans le respect de l'environnement. Dans l'industrie sucrière aussi, des progrès de productivité sont possibles. Les deux usines investissent pour augmenter la quantité de cannes traitées (voir page 22).

Améliorer les structures d'exploitations et l'organisation de la production

Permettre aux exploitations de s'adapter aux nouveaux enjeux peut être un autre moyen de faire évoluer le revenu des planteurs. La préretraite dite «structurante» est un outil intéressant à ce sujet. Elle a permis d'allier une action sociale à une action économique.

D'autres mesures doivent être étudiées et proposées. Ainsi il est également possible de développer une diversification qui viendrait améliorer la rentabilité des exploitations cannières sans se substituer à la canne. Enfin, l'organisation de la production en groupement est certainement un moyen de réduire les coûts de production en limitant l'investissement matériel et en améliorant l'organisation des apports de cannes à l'usine (voir cahier technique). Les éléments qui ont une influence sur le revenu des exploitations sont nombreux. Ils doivent nous convaincre de ne plus raisonner la viabilité des exploitations par leur surface seule, mais en termes de revenu d'exploitation.

Mettre en œuvre les mesures agri-environnementales

Un des objectifs des mois à venir devrait porter sur l'étude d'actions permettant d'avoir accès au deuxième pilier de la PAC, le développement rural. Comme il a été dit, la réforme de l'OCM Sucre prend en compte les exigences actuelles des consommateurs et des citoyens sur la qualité et la sûreté des aliments, pour le respect du monde animal et pour la protection de l'environnement.

Ce sont là des enjeux qui imposent de travailler différemment, mais qui sont valorisés par la nouvelle PAC et offrent un moyen de participer au revenu des planteurs. C'est déjà la voie dans laquelle la filière est engagée depuis plusieurs années en améliorant sa productivité et la qualité de ses produits. La culture de la canne étant peu polluante, il s'agit de poursuivre dans cette voie grâce une application généralisée des Bonnes Pratiques Agricoles. Ainsi fera-t-on reconnaître plus sûrement les multiples fonctions, autres que purement agricoles (c'est-à-dire économiques, environnementales, sociales et culturelles), que remplit la culture de la canne à sucre dans la préservation de l'espace et de la vie rurale.

Industrie : broyer plus de cannes à moindre coût

Pour compenser l'augmentation des coûts de production et préparer les nouvelles règles de l'OCM Sucre, les industriels augmentent leur capacité de traitement et cherchent des économies tous azimuts.

Les sucreries de Bois Rouge et du Gol ont engagé depuis plusieurs années des programmes d'investissements à toutes les étapes de la production du sucre pour moderniser leur équipement et le rendre plus performant. Les investissements débutent en amont des usines dans l'amélioration des conditions de réception des cannes sur les plates-formes et de leur transport jusqu'aux sucreries. En usine, l'industrie sucrière a pour impératif d'augmenter ses capacités et de produire à moindre coût. Gains de productivité et recherches d'économies sont indispensables pour assurer la viabilité des sucreries dans le contexte actuel marqué par la réforme de l'OCM Sucre, mais aussi par la hausse continue des coûts du pétrole et de l'acier et de leurs répercussions sur tous les achats d'équipements. Ensuite ces programmes répondent à la préoccupation commune des industriels et des producteurs de stabiliser la durée des campagnes sucrières, autre facteur de maîtrise des coûts. Ils profitent donc à l'ensemble de la filière.
Pour améliorer ses performances, la sucrerie de Bois Rouge a investi en 2005 dans une nouvelle méthode d'extraction du jus de canne associant broyage et diffusion, en installant un pré-extracteur avant le diffuseur. Montant de l'investissement : 3 millions d'€. Composé de deux moulins de 2,5 m de long sur 1,3 m de diamètre, le pré-extracteur extrait 70 % du saccharose avant que les cannes ne rentrent dans le diffuseur. L'objectif est d'atteindre 350 tonnes de cannes traitées à l'heure cette année et 380 tonnes en 2006, contre 335 tonnes en 2003, soit un gain de 13 %. Avec pour conséquence un rendement de sucre plus élevé et une réduction de l'écart technique qui mesure la perte entre le sucre mesuré à l'achat des cannes et la production finale de sucre.
En extrayant les deux tiers du sacharrose, le pré-extracteur diminue par ailleurs la quantité d'eau nécessaire à l'imbibition des cannes pour la diffusion. Il en résulte une moindre consommation de vapeur à l'usine, permettant d'augmenter la production d'électricité de la centrale thermique. L'objectif est de descendre en 2005 la consommation de vapeur à 450 kg de vapeur par tonne de canne contre 473 en 2004.

Deux nouvelles plates-formes
tournées vers l'avenir

Deux autres investissements importants de la sucrerie de Bois Rouge ont contribué à la modernisation de la filière. C'est l'entrée en fonction des nouvelles plates-formes de réception des cannes de de Tamarins en 2003 et de Grand Pourpier en 2004. Elles ont remplacé les anciens centres de réception de Vue Belle et de Savanna, devenus de véritables freins au développement de la filière lié à l'irrigation progressive des terres. Dimensionnées pour recevoir la production des futures plantations de l'Ouest, les deux nouvelles plates-formes optimisent l'activité sur tous les plans. Les planteurs y trouvent de meilleures conditions de livraison de leurs cannes, plus fiables et plus rapides. Nouvelles dessertes, nouveaux plans de circulation. Capacités d'accueil doublées pour la pesée et le déchargement par rapport aux anciennes balances avec deux nouveaux ponts roulants de 16 tonnes. Pour mesurer la richesse, les deux nouveaux laboratoires du CTICS utilisent une nouvelle sonde horizontale, inclinable, plus juste. Chargement et circulation des cachalots sont eux aussi améliorés. Quant aux habitants de La Saline et de Savanna, ils voient résolus les problèmes de sécurité routière que posait le fonctionnement des balances en zone urbanisée.



Le nouveau pré-extracteur de l'usine de Bois-Rouge extrait 70 % du saccharose avant l'entrée des cannes dans le diffuseur.

L'usine du Gol
divise par deux son taux d'arrêt

Les investissements de Sucrière de La Réunion suivent une logique un peu différente. L'usine du Gol s'est fixé pour objectif de fiabiliser au maximum ses équipements existants afin de réduire le taux d'arrêt d'usine et augmenter en conséquence le tonnage de cannes broyées par semaine. Un diagnostic mené durant l'intercampagne de 2001 a abouti à un vaste programme de remise en état et de renouvellements de matériels à tous les niveaux de la chaîne de production. Un million d'€ a été investi en matériel neuf sur trois ans. Le taux d'arrêt d'usine est passé d'une moyenne de 8 à 9 % à 5,4 % en 2004. L'objectif est de descendre largement sous les 5 % en 2005.
Pour réaliser des économies de vapeur, la sucrerie du Gol teste depuis la campagne de 2004 un pilote évaporateur permettant six effets au lieu de cinq (le multiple effet est un système



Le nouveau pont roulant de 16 tonnes de l'usine du Gol compense la fermeture de la plate-forme de Pierrefonds devenue obsolète.

d'évaporateurs en série récupérant la vapeur de l'une pour chauffer la suivante et transformant le jus de canne en sirop). La diminution de la consommation de vapeur profitera aussi à la production d'électricité de la centrale thermique. L'objectif est de baisser la consommation de vapeur de 412 à 332 kg de vapeur par tonne de cannes. Le test se poursuit cette année et en 2006 pour un investissement qui serait réalisé en 2007. On peut ajouter, concernant les investissements d'usine, les dépenses destinées à réduire le flux polluant, qui permettront de réduire en contrepartie la redevance annuelle payée par la sucrerie à la station d'épuration traitant ses rejets.

La trémie,
un nouveau mode de chargement des cannes

En amont de l'usine, Sucrière de La Réunion a réorganisé sa fonction transport et modifié l'équipement de ses plates-formes avec un nouveau mode de chargement des remorques par trémie, plus efficace et plus rapide. Une partie du transport des cannes est externalisé au bénéfice de transporteurs indépendants. SR va pour sa part remplacer ses 40 anciennes remorques en acier par des remorques en aluminium, plus légères et d'une charge utile supérieure (22 tonnes contre 17 tonnes). Six remorques sont déjà en service à ce jour. Un nouveau pont roulant de 16 tonnes a été installé à la plate-forme de réception de l'usine du Gol. Il compense la fermeture du vieux site de Pierrefonds et offre de meilleures conditions de livraison aux agriculteurs. L'usine prévoit de se doter de moyens de réception des cannes tronçonnées afin d'accompagner le développement de cette technique de coupe dans le Sud.

Les sucres spéciaux
investir dans la qualité



Les sucres de bouche représentent désormais 40 % de la production sucrière réunionnaise (100 000 tonnes). Soit un doublement en 10 ans. La sucrerie du Gol a investi 4,2 millions d'€ en 2003 pour créer un atelier de sucres spéciaux. Cet atelier a produit 39 000 tonnes de sucre en 2004. Il est dimensionné pour pouvoir en produire jusqu'à 50 000 tonnes selon les besoins du marché. Il en va de même à Bois Rouge où la sucrerie a fortement investi dans la production de sucres spéciaux et a produit 61 000 tonnes en 2004.

Le CTICS **a renouvelé ses équipements**



Le saccharimètre de nouvelle génération.

Mesurant le taux de sucre des cannes livrées par les planteurs, le CTICS est au diapason de la filière. Il a poursuivi en 2005 le renouvellement de la quasi-totalité de ses équipements. A ce jour, douze des 14 plateformes disposent de sondes neuves. Tous les broyeurs ont été remplacés. Même chose pour l'informatique. La reconstruction de trois laboratoires en 2005 (Pente Sassy, Ravine Glissante dans l'Est et Stella dans l'Ouest) s'ajoute à celle, déjà réalisée, de Bois-Rouge, des Tamarins, du Gol et de Casernes. Au plan technologique, la nouveauté vient aussi des saccharimètres de nouvelle génération en fonction depuis cette année. Ces appareils ont une source lumineuse laser, qui, à terme, évitera d'avoir recours à l'acétate de plomb pour éclaircir les jus de cannes soumis à la mesure du taux de sucre. L'opération de mesure sera plus rapide et les déchets de plomb supprimés. D'un montant de plus de 4 millions d'euros, le programme d'investissements du CTICS a été financé à 80 % par l'Europe et l'Etat.

> la parole au monde agricole

Le projet agricole du Conseil de

Rédigé avec l'appui de la Fédération Régionale des Coopératives Agricoles (FRCA), ce projet témoigne de réflexions parfois audacieuses qui sont actuellement conduites dans le monde agricole réunionnais pour ouvrir de nouvelles perspectives.

Préambule

L'agriculture et ses industries agroalimentaires constituent un atout irremplaçable pour La Réunion, même si ces secteurs bénéficient d'un soutien public important.
On doit le rappeler, aucune production réunionnaise, soumise à la concurrence extérieure, ne peut subsister aujourd'hui sans une forme de soutien public. En effet, en raison de l'étroitesse du marché local, les producteurs réunionnais ne peuvent accéder aux mêmes économies d'échelle que les grands producteurs continentaux et par conséquent, ils ne peuvent produire aux mêmes coûts. Trois cents ans d'histoire économique réunionnaise témoignent de la réalité de ce handicap qui doit impérativement être rappelé au moment où se décide l'avenir de notre agriculture.
Il faut le dire avec force, les emplois qui seront perdus dans l'agriculture et les industries agroalimentaires ne seront pas récupérés ailleurs, dans d'autres secteurs où La Réunion serait plus compétitive, car de tels secteurs n'existent pas aujourd'hui.
Quand au commerce et aux services, qui ne sont pas soumis à la concurrence extérieure, ils créent déjà le maximum d'emplois qu'il est possible de créer à partir de l'augmentation de la demande intérieure et des transferts publics.
En raison des interdépendances fortes entre l'agriculture et les autres secteurs économiques, on estime que 25% à 30% des emplois marchands réels, dépendent directement ou indirectement de l'agriculture et de ses industries agroalimentaires. L'agriculture est donc plus que jamais au cœur des problématiques de l'emploi et du développement.
Pour cette raison, La Réunion doit rester fidèle à sa vocation d'«île verte», et défendre son patrimoine agricole en exploitant au mieux l'extraordinaire capacité de renouvellement que ses agriculteurs ont toujours su démontrer face aux défis extérieurs.

Le modèle Agricole Réunionnais
Pour une Agriculture citoyenne, moderne et durable

L'agriculture doit maintenir et si possible créer le maximum d'emplois en limitant le recours aux aides publiques et en optimisant l'utilisation des ressources foncières.
Les solutions proposées passent par l'organisation rationnelle des productions et des marchés, par une nouvelle réforme foncière pour maîtriser les conflits d'usage et assurer l'avenir de la canne et une forme de protection du marché intérieur.

I - L'organisation rationnelle des productions et des marchés

Comme toutes les productions réunionnaises soumises à la concurrence extérieure, l'agriculture ne peut subsister sans une forme de protection du marché local. En contrepartie, elle doit maintenir l'emploi agricole et fournir des produits de qualité. Pour répondre à ce double objectif, les filières doivent entrer dans un processus d'organisation rationnelle de la production et des marchés.

a) Organiser les marchés
Pour capter la totalité du marché local et maintenir le maximum d'exploitations et d'emplois, il faut, chaque fois que cela est techniquement possible, répartir équitablement les parts de marchés entre les producteurs. L'alternative à cette organisation volontaire du marché local est la concurrence ouverte et la guerre des prix.
La guerre des prix entraînera inéluctablement, pour chaque filière, un processus de concentration de la production et de destruction massive d'emplois.
b) Organiser la production
Pour répartir équitablement les parts de marchés entre les producteurs et mieux satisfaire la demande locale.
Pour développer un modèle d'exploitation mixte assurant la pérennité des filières les plus exposées.
Pour conforter les emplois dans la filière canne et dans les petites filières d'exportation, les producteurs pourront accéder à de petits quotas de production animale ou végétale dans le cadre d'un modèle d'exploitation mixte à généraliser. Ces nouveaux droits à produire, gérés dans le cadre d'une organisation rigoureuse, seront prélevés sur les nouvelles parts de marché générées par les dispositifs de protection limitée du marché intérieur.

l'Agriculture de La Réunion

II - La consolidation de la Canne par une nouvelle réforme foncière

La filière canne est soumise à un effet de seuil industriel et sa survie est étroitement liée au maintien d'une surface récoltée suffisante. En raison de l'interdépendance entre les filières agricoles, c'est donc l'ensemble de l'agriculture réunionnaise qui est aujourd'hui menacée par la pression qui s'exerce sur les terres agricoles.
Sans réponse crédible à la problématique foncière, tout effort de restructuration de l'agriculture locale est voué à l'échec.
Pour être crédible, cette réponse doit répondre aux critères suivants :
- aboutir à une baisse significative et durable du prix du foncier à La Réunion ;
- prendre en compte de manière réaliste les dynamiques foncières pour mieux les orienter ;
- ne pas nécessiter la mobilisation de ressources publiques disproportionnées.
La solution proposée consiste à mettre en œuvre une nouvelle réforme foncière qui poursuivra deux objectifs :
- sécuriser un espace agricole cohérent et viable pour les vingt prochaines années ;
- ouvrir à l'urbanisation un espace suffisant pour réduire durablement la pression foncière en sacrifiant une partie de l'espace agricole et une partie de l'espace naturel protégé ;

a) Sécuriser un espace agricole cohérent et viable

En accélérant la récupération des terres en friches et en donnant à l'espace agricole une protection juridique forte (évoluer vers une législation adaptée aux ressources foncières limitées de La Réunion).
En mettant en œuvre un programme de remembrement de grande ampleur (créer un tissu d'exploitations ayant au minimum dix hectares pondérés par une politique de remembrement ambitieuse).

b) Ouvrir à l'urbanisation un espace suffisant pour réduire la pression foncière

Une partie de l'espace agricole, déjà mité et fragmenté doit être sacrifié. Mais cette perte doit avoir pour contrepartie une réorganisation de l'espace agricole pour permettre aux exploitations restantes d'améliorer durablement leur viabilité.
Il faut donc organiser une nouvelle réforme foncière autour du principe de «restructuration contre droit à construire» dans lequel chaque exploitant qui abandonne sa terre au profit d'un programme de restructuration se voit octroyer une parcelle constructible dans une zone à urbaniser.
Pour réduire encore la pression foncière, deux mesures d'accompagnement devront être prises :
1 - Une partie de l'espace naturel protégé de La Réunion devra être ouvert à l'urbanisation ou à l'exploitation agricole pour respecter les besoins économiques vitaux de la société réunionnaise.
2 – Les règlements d'urbanismes, la fiscalité et l'aide au logement devront être adaptés pour encourager la production privée de petits logements collectifs sociaux afin d'optimiser l'effort de densification.

III - La protection du marché local

Presque toutes les filières agricoles perdent des parts de marché, en valeur relative, face aux importations. Cette pression de la concurrence extérieure devrait s'aggraver dans les prochaines années avec le développement des importations de produits frais. Seule la filière canne, qui dispose d'un marché sécurisé, est encore protégée de cette menace.
Pour faire face à cette concurrence accrue, trois solutions peuvent être envisagées :
- la concentration de la production pour mobiliser les économies d'échelles latentes et réduire les coûts de production, avec pour conséquence une réduction massive du nombre d'exploitation et d'emplois ;
- une augmentation des aides publiques pour compenser la baisse des prix et maintenir le revenu des agriculteurs ;
- un renforcement de la protection du marché local par divers dispositifs (mise en œuvre ou renforcement des systèmes de péréquation entre les importateurs et les producteurs locaux, mise en place de tarifs douaniers spécifiques pour les denrées agricoles).

Seule la solution de la protection du marché intérieur associé à un effort constant de productivité et à des dispositifs de contrôle adéquats, permettront de préserver les emplois agricoles sans faire peser une charge supplémentaire sur les finances publiques.
Malgré les orientations de l'Union Européenne, la majorité des pays européens souhaitent préserver leur marché intérieur agricole dans un double objectif de sécurité alimentaire et d'aménagement du territoire. La protection du marché réunionnais repose sur la même philosophie avec de surcroît les arguments critiques que sont le sous-emploi massif et des handicaps structurels reconnus par l'article 299.2 du Traité d'Amsterdam. Ce principe de protection est totalement légitime et doit être défendu.
Nous avons le choix aujourd'hui entre la protection du marché local et l'augmentation des aides publiques. Sans l'une ou l'autre de ces solutions, l'ouverture du marché réunionnais aura pour conséquence le démantèlement inéluctable de l'agriculture locale, prélude au démantèlement de la quasi-totalité des activités de production à La Réunion.

Le nouveau Fonds Européen Agricole de Développement Rural

Des opportunités nouvelles pour les DOM

La réforme de la PAC a fait du développement rural le second pilier de la Politique agricole européenne, le premier pilier étant relatif à la politique des marchés. Elle se traduit par la mise en place d'un instrument unique de financement du développement rural, le Fonds Européen Agricole de Développement Rural (FEADER).

Le FEADER succèdera à partir de 2007 au Fonds Européen d'Orientation et de Garantie Agricole Orientation (FEOGA - O) avec une évolution majeure : le passage d'une politique de soutien de l'agriculture à une politique territoriale au niveau des espaces ruraux. Sur le plan de la stratégie, les partenaires locaux ont réaffirmé la volonté de maintenir une stratégie régionale intégrée qui inclut les interventions en faveur du développement rural. Sur le plan plus opérationnel, il y aura un programme distinct financé par le FEADER qui devra s'articuler avec les autres programmes soutenus par le FEDER (Fonds Européen de Développement Régional), le FSE (Fonds Social Européen), FEP (Fonds Européen pour la Pêche) et le POSEIDOM.

Le projet de règlement FEADER défini au niveau de l'Union européenne précise les quatre axes d'intervention suivants :

Axe 1 : «La compétitivité des secteurs agricole et forestier» : tout en se situant dans le prolongement de la PAC, ces mesures mettent l'accent sur le besoin d'innovation et d'esprit d'entreprise dans l'agriculture.

Axe 2 : «L'environnement et la gestion de l'espace rural» : c'est l'axe des mesures agri-environnementales visant l'utilisation durable des terres et des espaces forestiers.

Axe 3 : «La diversification de l'économie rurale et la qualité de vie en milieu rural» : ces mesures ont pour objet de promouvoir des activités de diversification non-agricole en milieu rural et d'améliorer la qualité de la vie dans les villages (services de base, rénovation de village, etc.).

Axe 4 : axe méthodologique transversal aux trois autres, dit LEADER, reprend la philosophie des programmes européens LEADER. Il encourage la coopération entre territoires, les partenariats public-privé, la dynamique de groupe dans la réalisation des actions des autres axes.

Une concentration des efforts

A l'inverse de l'agriculture des pays européens, l'agriculture des régions ultrapériphériques est toujours dans une logique de développement et fait face à des handicaps spécifiques. Pour autant, les RUP françaises (les 4 DOM) ont pris conscience de la multifonctionnalité de l'agriculture. Le nouvel instrument financier du développement rural leur offre des opportunités aussi sur ce plan. L'enjeu pour les DOM est de faire la synthèse entre les deux approches, développement de l'agriculture et multifonctionnalité. C'est ce qui est en cours à travers la définition du Plan Stratégique National (PNS) prenant en compte les spécificités ultramarines.

Dans un contexte financier difficile, le soutien aux actions devra donc être plus sélectif. Au niveau communautaire, l'enveloppe globale proposée au titre du FEADER pour toute l'Union européenne est passée de 98 milliards d'€ (proposition initiale de la Commission en juillet 2004) à 78 - 82 milliard d'€ (compromis de la présidence luxembourgeoise proposé au Conseil Européen de juin 2005). La décision finale dépend donc de l'adoption du budget européen et des propositions que la présidence britannique aux prochains Conseils européens d'octobre et de décembre 2005. A ce stade, il convient de rester prudent sur les conséquences éventuelles pour La Réunion qui dépendront de l'enveloppe globale mais également des critères de répartition entre régions.

Pour chaque futur programme, le financement des actions devra respecter l'équilibre suivant : 10 % au moins des crédits devront aller à l'axe 1 ; 10 % au moins à l'axe 2 (un assouplissement réservé aux RUP car ce taux minimal est de 25 % dans le reste de l'Union Européenne) ; 10 % au moins à l'axe 3 ; 5 % pour l'axe 4 «Approche LEADER». Au plan de la gestion et du suivi, l'autre nouveauté du FEADER est la mise en place d'un organisme payeur unique à La Réunion. Cette nouveauté devra prendre en compte le respect de la règle du dégagement d'office qui est maintenue et qui suppose des efforts de justification des dépenses très rapide sous peine de perdre des crédits.

La spécificité RUP confirmée dans un nouveau cadre national

Où en est-on dans la préparation 2007-2013 ? Le processus, qui suit son cours, prévoit la définition d'ici la fin de 2005 par chaque Etat membre d'un Plan Stratégique National, soumis à la Commission Européenne pour adoption. Les négociations locales interviendront dans un second temps (début 2006) et la date de l'adoption définitive des programmes dépendra principalement de l'accord sur le budget de l'Union Européenne. D'ores et déjà, la reconnaissance des situations spécifiques des régions ultrapériphériques, souhaitée par les acteurs locaux, est en très bonne voie. Le Plan Stratégique National de la France prendra en compte la spécificité des RUP dans un volet spécifique consacré aux DOM français et le ministère de l'Agriculture a récemment confirmé que les futurs programmes soutenus par le FEADER seraient gérés au niveau de chaque DOM dans le cadre de programmes régionalisés.Par ailleurs, sur la question importante du soutien aux industries agro-alimentaires (IAA), les régions ultra-périphériques (RUP) ont obtenu que le plafond de 250 salariés pour bénéficier des aides publiques ne soit pas appliqué aux IAA installées dans leur territoires.

La Réunion mobilisée pour la défense de la filière canne-sucre

Intitulé «Pour une réforme du régime sucrier européen adaptée aux enjeux de développement durable de la filière canne sucre de La Réunion», le mémorandum résumant la position réunionnaise a été mis à jour après le dernier projet de la Commission européenne du 22 juin 2005. Ce mémorandum a été élaboré et actualisé sous l'égide du Conseil Régional et du Conseil Général de La Réunion en concertation avec les professionnels, les syndicats, la Chambre d'Agriculture, le Conseil Economique et Social régional et les parlementaires européens des DOM.

Des avancées par rapport au projet de juillet 2004

Nouvel horizon de la réforme
Le projet de règlement sucre fixe les règles du jeu depuis la campagne 2006/07, jusqu'à la campagne 2014/15. (...)

Quota de production des DOM
Le projet du 22 juin prévoit pour l'ensemble des régions sucrières de l'Union européenne la fusion des quotas A + B en un seul quota, soit, pour les DOM un quota de 480 244,5 tonnes de sucre en valeur blanc. Cette disposition constitue une amélioration par rapport au projet de juillet 2004 qui prévoyait une réduction administrative des quotas de 16%. (...)

Fonds de restructuration
La filière canne sucre des DOM est placée en dehors du champ d'application du fond de restructuration. L'exclusion des RUP du fond de restructuration est explicite. Il n'y aura ainsi pas d'incidence supplémentaire sur la baisse des revenus.
Il faut souligner que les motifs de ce traitement particulier sont précisés dans un considérant sur le fond de restructuration. Celui-ci stipule que les RUP font l'objet de programmes de développement et que leur production sucrière entre en concurrence avec celle des pays tiers sur le marché de l'UE.

Traitement spécifique des RUP et des DOM
Un nouveau considérant distingue globalement la production de sucre des DOM de celle du reste de l'UE ; cette distinction justifie le renvoi de l'ensemble des mesures vers les POSEI. La possibilité de couplage des aides (acquis de la PAC réformée en juin 2003) est rappelée comme dans la proposition de juillet 2004. (...)

Traitement distinct des aides à l'écoulement et des compensations des pertes de revenu
La mention «montant additionnel» indique le rétablissement (pour les DOM) d'un traitement des aides à l'écoulement, budgétairement distinct de l'enveloppe proposée pour couvrir les compensations des pertes de revenu.

Des améliorations indispensables

Compensations des pertes de revenu
Le montant de compensation proposé pour couvrir les pertes de revenus s'élève à 44 M€. Il permettrait de compenser à 100% une production d'environ 200 000 tonnes de sucre, pour l'ensemble des DOM soit une perte d'un tiers par rapport à la production sucrière des DOM pour la campagne 2004/05. Ce montant est donc insuffisant pour maintenir les équilibres économiques de la filière canne-sucre des DOM. S'il était considéré exclusivement comme une aide directe au revenu des agriculteurs, il serait non seulement insuffisant pour permettre d'atteindre les objectifs de production indispensables à la survie des producteurs de cannes, mais ne permettrait pas non plus aux industriels de maintenir le seuil économique leur permettant de continuer leur activité.

Il est donc indispensable de prévoir une compensation intégrale des pertes de revenus.

Aides à l'écoulement
Le montant indiqué pour le financement de l'écoulement de sucres produits dans les DOM au sein du marché intérieur de l'Union européenne s'élève à 15,2 millions d'€ par campagne sur la période couverte par le nouveau régime. Or la mobilisation de ce dispositif pour la campagne 2004/05 représente pour la Guadeloupe et La Réunion un montant cumulé de 23,5 millions d'€. Le budget proposé est donc insuffisant et dans les conditions économiques actuelles (taux de fret) ne permettrait de produire et d'expédier que 65% des sucres des DOM destinés au marché continental de l'Union européenne, soit pour la campagne 2004-2005, 176 000 tonnes contre 271 000 tonnes expédiées.

Il est donc nécessaire de maintenir le mécanisme des aides à l'écoulement des sucres des DOM sur le marché intérieur de l'Union Européenne.

Visite semestrielle du Comité National de Suivi



Le Comité National de Suivi (CNS) de l'utilisation des fonds européens a tenu sa séance plénière semestrielle le 8 juillet en présence du nouveau rapporteur géographique de La Réunion au sein de la Commission européenne, Michel Dewitt. Pour cette première visite dans l'île, M. Dewitt, qui est Belge, a découvert l'agriculture réunionnaise et la filière canne-sucre. Le CNS s'est rendu dans les champs pour assister à la coupe, puis a visité les laboratoires du CIRAD et du CERF et l'usine de Bois Rouge.

La fertilisation à l'essai

Afin d'étoffer les données de référence sur la fertilisation des cannes à La Réunion, le CTICS met sur pied un programme d'essais sur les produits et les pratiques en cette période de replantation.

Ce programme de longue haleine, lancé sur un cycle entier de la plante (sept ans), a deux objectifs :

Un : la vulgarisation des connaissances déjà acquises pour convaincre les planteurs qu'il est de leur intérêt de suivre les conclusions des analyses de sols.

Deux : le référencement de différents types d'engrais et de produits chaulants en mesurant leurs effets précis sur la richesse, sur le rendement, et sur la qualité des jus. Mené en collaboration avec les fournisseurs d'engrais, le Cirad, la chambre d'agriculture, les industriels sucriers et la sica canne, ce programme débouchera sur un guide de la fertilisation qui réactualisera et complétera les données actuelles des fiches Cannes-Progrès.

Les essais de vulgarisation
Ils permettront de comparer l'effet en termes de richesse et de rendement de la fumure habituelle du planteur avec celui de la fumure recommandée à partir de l'analyse des sols.

Les essais de référencement
Il s'agit d'expérimentations sur différents produits ou différentes méthodes de travail.
Les thèmes étudiés seront les suivants :
• Comparaison de plusieurs techniques de chaulage :
- avec les physioliths ;
- avec les cendres ;
- avec la chaux magnésienne.
• Evaluation des effets de l'apport d'écumes (impact sur les rendements et la richesse).
• Mesure des effets agronomiques de l'azote retard sous forme d'urée enrobée à longue durée d'action (et bilan économique).

Evaluation de l'intérêt du fractionnement des apports fertilisants
L'objectif est de réaliser une vingtaine d'essais (voir tableau ci-dessus) dont 2 essais en goutte-à-goutte (fractionnement et forme d'engrais).

La communication des résultats
Les résultats de ces essais seront communiqués aux planteurs au fur et à mesure. Il faut savoir néanmoins qu'il est difficile d'observer sur des essais en fertilisation des différences significatives avant, au moins, la troisième année d'expérimentation. Les planteurs seront invités à observer par eux-mêmes ces résultats sur les parcelles faisant l'objet d'essais comparés.

Comment participer aux essais ?
L'organisation des essais est en cours et plusieurs ont débuté. Les parcelles d'essais doivent avoir une surface moyenne de 3 000 m2. Si vous êtes intéressés et motivés pour participer, vous devez contacter l'un des 6 conseillers du service «relation planteurs» du CTICS.

ESSAIS MIS EN PLACE	ZONE NORD ET EST	ZONE OUEST ET SUD
Essais de vulgarisation		
Suivi des analyses de sol	4 essais	4 essais
Essais de référencement		
Produits chaulants	2 essais	1 essai
Ecumes	1 essai	1 essai
Urée enrobée	1 essai	1 essai
Fractionnement des apports	1 essai	1 essai
Irrigation fertilisante		2 essais

7, allée de la Forêt
Bd de la Providence
B.P. 140 - 97463
Saint-Denis Cedex
Ile de La Réunion
Tél. : 0262 30 33 44
Fax : 0262 30 30 14
Mail : ctics@ctics.fr